

Réhabilitation d'un immeuble vacant en centre-bourg (Calemard de Montjoly) pour la création d'une médiathèque et de 2 logements

Moderniser l'habitabilité
des centres-bourgs



Maître d'ouvrage (raison sociale) :
Commune de Craponne-sur-Arzon

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet :
Commune de Craponne-sur-Arzon,
Communauté d'Agglomération du Puy-
en-Velay

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût prévisionnel de 1 094 203,46 €

- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER de 170 430 € en
cofinancement avec l'Etat (DRAC + FSIL),
la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le
Département de Haute-Loire

Contact du maître d'ouvrage

Laurent MIRMAND, Maire
Charlène IMBERT, Chargée de mission
craponnesurarzon@craponnesurarzon.fr
04.71.03.20.03 – 06.45.65.17.57

Présentation du projet :

La Commune de Craponne sur Arzon, située au nord du Pays du Velay, joue un rôle important de bourg-centre et de pôle commercial à l'échelle locale. Son centre ancien est touché par le phénomène de vacance. En 2016, la Commune a lancé, avec l'aide du programme européen LEADER, la réalisation d'un schéma de revitalisation, d'aménagement et de sauvegarde. Les réflexions ont conduit à un inventaire précis des bâtiments aujourd'hui vacants et une programmation pour chacun a été définie.

Le premier projet-levier identifié dans le cadre de cette démarche est la réhabilitation de l'Hôtel Calemard de Montjoly, bâtiment inscrit aux monuments historiques. Situé au cœur du centre ancien, sa réhabilitation permet d'impulser une nouvelle dynamique urbaine.

La programmation de ce bâtiment répond à la nécessité d'avoir un équipement public moteur en centre bourg afin de ramener des flux de circulation aujourd'hui quasi inexistants. L'opération consiste en l'implantation de la médiathèque municipale et la création de 2 logements. Ces logements sont de type F2, pour satisfaire à une demande en petit logement.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Réhabiliter un bâtiment vacant en centre-bourg en créant de nouvelles activités et en impulsant une dynamique de rénovation afin d'améliorer l'attractivité du centre-bourg.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque ce bâtiment emblématique permet d'enclencher une dynamique de relocalisation des activités en centre-bourg en freinant la consommation foncière.

Réalisations :

Ce projet a permis la création de 2 logements adaptés aux nouvelles demandes.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Cette opération permet la réhabilitation d'un bâtiment vacant en centre-bourg et participe à la revitalisation du bourg de Craponne-sur-Arzon.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins :** Coût de la réhabilitation qui ne peut être supportée que par un opérateur public.
- **Atouts :** Réhabilitation qui fait suite à une démarche participative avec les habitants (étude centre-bourg de 2016).

Transférabilité

- **Recommandations :** Importance de la concertation préalable au projet afin de s'assurer de son acceptabilité.
- **Limites :** Projet long à mener avec des effets principalement à long terme.